

Thème : Mes premiers dossiers de séparation hors divorce avec enfants devant le Juge aux affaires familiales

Date : Mercredi 27 mai 2026 de 14h00 à 17h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Focus procédural
- Maîtrise du triptyque : autorité parentale, lieu de vie et contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants
- Appréhender les autres pouvoirs du juge aux affaires familiales

Méthodes mobilisées :

Programme :

Cette formation se propose de présenter et d'actualiser les différents pouvoirs du Juge aux affaires familiales dans le cadre d'une séparation hors divorce avec enfants.

Plan en 2 parties :

- 1/ Focus procédural
- 2/ Sur le fond

➤ **Moyens pédagogiques :**
Support powerpoint / quizz

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Aline TELLIER, avocate et médiatrice

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.